

Zeitschrift: Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthumskunde =
Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses

Band: 2 (1861-1866)

Heft: 12-1

Artikel: Numismatique Vallaisanne

Autor: Blanchet, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-544786>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et les *Conseillères* des temps plus modernes. Ces deux dernières, fabriquées quelquefois dans un simple but de spéculation ou par un caprice de monnayeur (Blavignac. *Arm. gen.* pag. 362, 364.) se rencontrent assez fréquemment.

Arrivé au terme de cette étude, je ne me séparerai pas du lecteur sans exprimer ma vive gratitude aux personnes qui ont bien voulu me favoriser de leurs communications. Entre toutes je dois nommer M. le Dr. F. Marin, conservateur du Médailler de Genève, dont le zèle infatigable m'a permis de réunir la plupart des matériaux de cet écrit, M. A. Rilliet de Candolle qui m'a généreusement communiqué les pièces notables de sa collection, ainsi que M. C. Blanchet et G. Vallier de Grenoble auxquels je dois de curieuses empreintes.

J'avais espéré grossir encore cette liste de plusieurs noms, mais chez quelques propriétaires de collections, soit crainte de voir diminuer la valeur d'une monnaie inédite en la laissant publier, soit complète indifférence, mes demandes d'empreintes ou de renseignements sont restées sans résultats, parfois même sans réponse.

A. Morel-Fatio.

Numismatique Vallaisanne.

Dans notre *Notice sur quelques monnaies inédites de l'évêché de Sion*, publiée en 1864, nous avons prié les personnes qui pouvaient posséder des monnaies vallaisannes de bien vouloir nous en donner communication.

Personne n'a répondu à notre appel.

Nous n'oserions conclure de ce silence que la numismatique suisse n'excite pas l'intérêt de ceux de nos compatriotes qui étudient notre histoire nationale. Chaque monnaie devient pour l'historien un document portant un poids, un titre, une signature et une date; si même le millésime ne figure pas sur la pièce de monnaie du moyen-âge, elle est toujours empreinte d'un cachet artistique qui permet presque toujours de fixer, à peu d'années près, l'époque de sa frappe.

Dans les anciennes monnaies et médailles suisses nous retrouvons le développement de toutes les phases de notre nationalité. C'est un précieux souvenir de ces temps héroïques où la patrie suisse était forte et respectée de ses puissants voisins, quoique le droit de frapper monnaie et les autres pouvoirs et attributions de la souveraineté ou de l'indépendance appartint aux Princes Evêques ou aux monastères, aux républiques cantonales ou aux villes libres qui depuis le 13^{me} siècle étaient venus se grouper à l'entour des trois cantons primitifs. Si, consacrant quelques loisirs à la description des monnaies de l'évêché de Sion et à l'étude des questions économiques contemporaines, nous venons une fois encore, par la voie de la publicité, demander la communication des pièces vallaisannes qui existeraient dans nos collections publiques et particulières, qu'il nous soit permis de ne point voir cette instance considérée comme une importunité; qu'elle soit prise plutôt comme la preuve du désir de produire un travail correct et complet. Nous nous adressons à MM. les conservateurs de Musées que nous n'aurions pas encore visités, et à MM. les amateurs ou possesseurs de collections de monnaies suisses, les priant tous de bien vouloir nous aviser de ce qu'ils pourraient posséder ou connaître concernant les monnaies du Valais ou les documents se rattachant à son histoire

monétaire. Ces personnes voudront bien le faire aussitôt que possible, car nous venons d'achever la description des pièces qui nous sont connues; avant que de livrer notre travail à l'impression nous attendons seulement que notre savant ami et collaborateur, M. d'Angreville de St-Maurice, aie terminé les notes historiques sur les évêques de Sion qui ont frappé monnaies. Nous profitons de cette occasion pour donner aux personnes que cette communication pourrait intéresser, la description d'une monnaie valaisanne, inconnue jusqu'à ce jour. (Voyez Tab. I. fig. 3.) Elle est en billon bas et porte à deux le nombre des espèces frappées par l'évêque Walther Supersaxo (il régna de 1457 à 1482).

Av. † (petite croix latine) WÆLTHÆR' . EPS' . SEDVN' (peut-être S après Walther). Dans le champ les armes de la famille de Supersaxo. Une couronne sur trois copreaux de montagne.

Rev. † (croix comme à l'avèrs) PREF' . ET . COMES . VÆLLES'.

Le champ est frustre. M. Morel-Fatio auquel nous avons soumis cette pièce pour nous appuyer de son autorité, y voit un W initiale du mot Walther. Nous le croyons aussi; ce type de l'initiale dans le champ rappelle tout-à-fait les hellers de la république de Berne frappés dans le 15^{me} siècle.* (Dans notre première notice sur la numismatique valaisanne nous avons expliqué pourquoi et comment la monnaie des évêques de Sion porte un type analogue à celui des monnaies bernoises.) A l'avèrs et au revers les légendes sont entourées d'un grenetis; les mots sont séparés par des annelets, les caractères sont gothiques et si finement exécutés qu'il serait difficile d'en trouver de plus gracieux dans la numismatique de l'époque. Le monnayeur de Walther Supersaxo était un nommé *Jacobus de Wurms* de Soleure.

Nous extrayons d'une convention très détaillée, transcrite en entier de la main de l'évêque Supersaxo le passage qui prescrivait les espèces que devait frapper le monnayeur.

»Primo debebat facere monetam ad granum monetæ bernensium per pari formam et non debiliorem. Item facere debuit *quarnarios* (traduire par le mot quernes) »ad pondus XV pro media uncia et marca in se continere debuit duas uncias cum »dimidia fini argenti.

»Item monetarius fabricare debuit *blap* (probablement blappart), *quinarios* (ce »serait peut-être le fünfer) et *oboulos* cum pacto XXVIII *blap* pro uno Renense.«

Cet acte est de l'année 1479 ou 1480.

Il sera transcrit en entier avec une traduction dans notre description des épiscopales de Sion.

Lausanne, le 28 janvier 1866.

A. Blanchet.

*) Au moment de livrer ces lignes à l'impression nous recevons par l'extrême obligeance de M. Morel-Fatio, conservateur au Musée cantonal de Lausanne, l'empreinte d'un nouvel exemplaire de cette monnaie; il est beaucoup mieux conservé que le nôtre. Dans le champ du revers on voit distinctement trois petits annelets, placés à droite, à gauche et au-dessus de l'initiale W; cette pièce pèse 0,50 gramme faible. Nous sommes heureux d'avoir cette occasion d'offrir à M. Morel-Fatio nos remerciements pour les communications qu'il a bien voulu nous faire dans diverses circonstances.